

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

Aux citoyens et citoyennes des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC d'Argenteuil

APPEL DE CANDIDATURES

Conseil régional du patrimoine de la MRC d'Argenteuil

La MRC d'Argenteuil est à la recherche de personnes intéressées à siéger au sein de son Conseil régional du patrimoine (CRP) à titre de membres nommés par le conseil de la MRC. Constitué le 8 mars 2023, ce comité a pour mandat d'étudier et de donner son avis sur toute question relative à la sauvegarde ou à la mise en valeur du patrimoine argenteuillois. Il est également l'organe consultatif privilégié par le conseil de la MRC en lien avec les nouveaux pouvoirs octroyés aux MRC, dont la citation de bâtiments ou de sites patrimoniaux.

Comme édicté dans le règlement numéro 110-23 portant sur la constitution du CRP de la MRC, les membres sont nommés par le conseil de la MRC après publication d'un appel public de candidatures.

Les personnes intéressées à siéger au CRP doivent présenter un ou plusieurs des profils suivants :

- Citoyen(ne) de l'une des neuf (9) municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil passionné(e) d'histoire et de patrimoine ;
- Propriétaire d'un bien patrimonial situé sur le territoire de la MRC d'Argenteuil ;
- Résident(e) d'Argenteuil œuvrant dans le domaine du patrimoine bâti : architecte, urbaniste, historien, artisan, ouvrier des corps de métier œuvrant sur les bâtiments anciens, etc.

Les rencontres du CRP se tiennent au siège social de la MRC d'Argenteuil à Lachute et occasionnellement dans l'une des neuf (9) municipalités, selon les dossiers étudiés. Le CRP est convoqué au besoin (prévoir de 4 à 8 réunions annuellement). Le mandat des membres du CRP est d'une durée de deux ans.

Pour transmettre votre candidature, il suffit d'envoyer une courte lettre expliquant vos motivations à siéger au CRP, d'indiquer les sujets qui vous tiennent à cœur dans ce domaine et de mentionner votre expérience en patrimoine (s'il y a lieu). Vous pouvez également joindre à votre lettre tout document renforçant votre candidature, par exemple votre curriculum vitae.

Votre lettre de candidature doit être envoyée au plus tard le <u>27 janvier 2025</u>, soit par courriel à <u>mthibaudeau@argenteuil.qc.ca</u> ou par la poste à l'adresse suivante : 430, rue Grace, Lachute (Québec), J8H 1M6, à l'attention de madame Marie Thibaudeau, adjointe administrative au Service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Argenteuil.

Si vous désirez obtenir plus d'information au sujet du Conseil régional du patrimoine, vous pouvez communiquer avec madame Flavie Vaudry, agente de développement en patrimoine immobilier à la MRC d'Argenteuil, au (450) 562-2474, poste 2363, ou par courriel à <u>fvaudry@argenteuil.qc.ca</u>.

An English version of this public notice is available on the MRC website at www.argenteuil.qc.ca/crp.